



CHARTRE ÉTHIQUE

« ENSEMBLE, BÂTISSONS UN AVENIR DURABLE »

Afin de remplir notre mission et nos engagements, mais surtout afin de le faire avec conviction, nous nous engageons à veiller à :

RESPECTER LES DROITS HUMAINS ET LA DIGNITÉ DE CHACUN

A2C PREFA considère le respect d'autrui comme l'un de ses principes éthiques fondamentaux. Chacun d'entre nous a droit au respect et à la dignité humaine. En particulier, toute forme de harcèlement est inacceptable et se doit d'être banni au sein de notre entreprise et dans nos relations.

TRAVAILLER ENSEMBLE

Nous ne tolérons aucune forme de discrimination et condamnons fermement toute forme de pression, dénigrement, persécution ou harcèlement porté à notre connaissance. Nous assurons la sécurité de toutes les personnes au sein de notre établissement par la mise en œuvre et le suivi d'une politique de santé-sécurité au travail.

PROTÉGER NOS ACTIFS MATÉRIELS ET IMMATÉRIELS

Nous protégeons les biens et actifs de notre entreprise (équipements, mobiliers et immobiliers, savoirs-faire élaborés par les salariés, réputation...). Les listes de fournisseurs, les pratiques techniques ou commerciales, les offres, et plus généralement toutes les données ou informations auxquelles les salariés ont accès dans l'exercice de leurs fonctions, font partie du patrimoine de notre entreprise. Aucun salarié ne s'approprie pour son utilisation personnelle un actif quelconque, ni ne le met à la disposition de tiers pour une utilisation au bénéfice d'autres parties. Chaque salarié doit veiller à la confidentialité des informations qui ont été portées à sa connaissance dans le cadre de ses fonctions et qui demeurent la propriété intellectuelle d'A2C PREFA.

RESPECTER LES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR

Chaque salarié doit, en toute occasion, respecter rigoureusement les lois et réglementations ainsi que les obligations contractuelles qui s'imposent à lui dans l'exercice de ses fonctions.

LUTTER CONTRE LES COMPORTEMENTS FRAUDULEUX

Chaque salarié doit participer à la prévention des comportements frauduleux en appliquant les consignes et procédures en vigueur dans son service, dans l'entreprise, et, et/ou celles existantes auprès de clients ou de fournisseurs de la société et, le cas échéant, les règles spécifiques liées à l'exercice de sa profession.

PRÉVENIR TOUTE FORME DE CORRUPTION OU DE CONFLIT D'INTÉRÊT

Chaque salarié doit s'interdire tout comportement considéré, ou qui pourrait être perçu, de manière implicite ou explicite, directe ou indirecte, comme une forme de corruption ou de conflit d'intérêt.

RESPECTER LES PRINCIPES DE LOYAUTÉ, D'ÉQUITÉ ET D'INTÉGRITÉ

Chaque salarié doit adopter un comportement fondé sur l'honnêteté, l'équité, le respect de la personne dans ses rapports avec ses collègues mais également avec les clients, les fournisseurs et les partenaires d'A2C PREFA.

RESPECTER L'IMAGE ET LES VALEURS DE L'ENTREPRISE

Chaque salarié participe à la réputation de l'entreprise par son comportement ou ses déclarations, il doit donc veiller à observer un comportement professionnel en toute circonstance. En outre, il s'engage à porter les valeurs fondamentales de l'entreprise qui sont la responsabilité, l'intégrité et l'éthique, le partenariat, la flexibilité et l'innovation.

RESPECTER LES DISPOSITIONS PRISES EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque salarié doit participer à la mise en œuvre des dispositions prises par A2C PREFA en faveur de la protection de l'environnement, de la préservation de la biodiversité et de la promotion du développement durable.